

**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
MONTLUCON**

**PROJET
PEDAGOGIQUE**

2024 - 2025

SOMMAIRE

PROJET DE FORMATION	1
I – HISTOIRE.....	1
II – PROFIL DU PROFESSIONNEL	1
III – FINALITE DE LA FORMATION.....	2
IV – VALEURS PROFESSIONNELLES	3
V – PLACE DE L’APPRENANT.....	3
VI – RÔLE DU FORMATEUR	3
VII – REFERENCES PEDAGOGIQUES DE L’EQUIPE DE FORMATEURS.....	4
VIII – PRINCIPES PEDAGOGIQUES	4
IX – CONCEPTION DE L’ALTERNANCE	5
X – RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES	5
X-1 Ressources humaines	5
X-2 Ressources matérielles.....	9
INGENIERIE PEDAGOGIQUE.....	10
I – AXES PARTICULIERS DE FORMATION.....	10
II – DEMARCHE DE PROFESSIONNALISATION.....	10
III – MOYENS PEDAGOGIQUES	11
III - 1 Formation théorique	11
III – 2 Formation clinique	12
III – 3 Suivi pédagogique.....	12
III -3. 1 Objectifs de l’équipe pédagogique.....	12
IV – DISPOSITIF D’EVALUATION.....	13
IV-1 Evaluation des compétences en stage	13
IV-2 Auto-évaluation	14
IV-3 Validation des unités d’enseignement	14
IV-4 L’attribution des crédits européens (arrêté du 31 juillet 2009 modifié)	14
V – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION.....	15
VI – PLANIFICATION D’ANNEE	16

PROJET DE FORMATION

I – HISTOIRE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Montluçon a été créé en 1948 par le Conseil Général de l'Allier sous l'impulsion du Docteur Marcel Hay. A l'époque, il se nommait EDIM : école départementale d'infirmière de Montluçon. Ce médecin souhaitait offrir une formation professionnelle gratuite et laïque aux jeunes filles du département. Le conseil général assurait financièrement le fonctionnement de l'institut.

L'évolution législative a modifié les compétences entre l'Etat et la Région. En effet, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a permis des transferts de compétences à la Région. Depuis, le Conseil Régional a la charge du fonctionnement et de l'équipement des instituts paramédicaux. Les conseils généraux n'ont pas de compétence dans ce champ. Après quelques années de responsabilités partagées, le Conseil Régional assure maintenant, l'ensemble des compétences qui lui ont été transférées pour l'institut de formation en soins infirmiers de Montluçon.

L'Institut est agréé par le Ministère de la Santé pour :

- La formation initiale infirmière,
- La formation aide-soignante initiale et/ou partielle
- La formation continue
- La préparation au concours d'entrée en formation infirmière

Il assure en outre des missions de documentation et de recherche en soins infirmiers pour les professionnels et les étudiants.

II – PROFIL DU PROFESSIONNEL

En s'appuyant sur le cadre réglementaire qui détermine le référentiel de formation, le profil de professionnel attendu est :

« - un infirmier apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation ;

- Un infirmier polyvalent apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique ou psychologique qui frappe une personne. L'infirmier doit faire participer l'individu ou le groupe en prenant en considération leur dimension culturelle et leur personnalité ;
- Un infirmier bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à un savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation ».

La formation proposée à l'IFSI de Montluçon vise à développer, chez l'étudiant :

- Le sens des responsabilités
- Les compétences, l'autoévaluation et l'autonomie
- La réflexivité, le questionnement et l'esprit critique
- Les capacités d'analyse et de synthèse
- Le dynamisme, la créativité
- L'aptitude à un apprentissage permanent.

A la fin de sa formation, l'étudiant sera :

- Capable d'assumer son travail et ses responsabilités au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Capable d'évolution, en mesure de développer des compétences techniques et relationnelles
- Capable de s'adapter aux structures, aux situations rencontrées, aux évolutions de son environnement et aux innovations.
- Capable d'affirmer un positionnement professionnel conforme aux bonnes pratiques.

III – FINALITE DE LA FORMATION

Selon l'article L.4311-1 du code de la santé publique : « est considérée comme exerçant la profession d'infirmier(ère) toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement ».

L'article R. 4311-1 précise que « l'exercice de la profession comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins et leur évaluation, la contribution au recueil de données clinique et épidémiologique et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé... »

De même, l'article R. 4311-2 indique que « les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle... »

La finalité de la formation est de permettre à l'infirmier(ère) d'assumer chacun de ses rôles en tenant compte notamment des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel.

Cette formation est dispensée en vue de l'exercice de la profession d'infirmier en milieu hospitalier, en milieu extrahospitalier et en secteur libéral.

En référence à l'annexe II de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, la formation vise à développer les compétences suivantes :

- 1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**
- 2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers**
- 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**
- 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**
- 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**
- 6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins**
- 7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle**

8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

9. Organiser et coordonner les interventions soignantes

10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

IV – VALEURS PROFESSIONNELLES

La formation s'inspire d'une philosophie humaniste, d'une approche globale de l'homme et de sa santé, prenant en compte son environnement, ses particularités physiques, psychologiques, spirituelles, socioculturelles, sa capacité à évoluer et à faire des choix. Elle s'appuie sur des règles éthiques et déontologiques, et sur des valeurs professionnelles, fondatrices du soin et de la pédagogie.

- Valeurs sociales : laïcité, équité
- Valeurs de conduite : responsabilité, engagement
- Valeurs relationnelles : respect, tolérance

V – PLACE DE L'APPRENANT

Toute personne qui intègre la formation en soins infirmiers a un statut d'étudiant. Ce statut nécessite un engagement personnel en regard de son projet professionnel. Cet engagement est essentiel, tant au niveau individuel que collectif (groupe étudiants et cadre institutionnel) afin que la formation prenne tout son sens.

L'étudiant s'inscrit dans un processus d'apprentissage qui privilégie la posture réflexive. Il mobilise ses ressources, intègre de nouveaux savoirs afin d'acquérir les compétences à visée professionnelle. Il est co-responsable de sa formation avec les formateurs de l'institut et les professionnels de terrain. Il construit progressivement son projet professionnel.

Il est un acteur de la relation pédagogique étudiant/formateur/professionnel.

VI – RÔLE DU FORMATEUR

Le formateur est un cadre de santé animé d'une culture soignante, porteur de convictions et valeurs professionnelles.

Il reconnaît la singularité de l'étudiant : histoire personnelle, expériences, valeurs, ressources, potentiel, aptitudes, volonté d'entrer dans une dynamique d'apprentissage.

Il recherche sa coopération afin d'individualiser au mieux son parcours de formation.

Son rôle est d'accompagner et de conduire l'étudiant dans une démarche de professionnalisation.

Il conçoit, organise la formation théorique. Dans une vision globale, il la met en œuvre et coordonne l'alternance des apprentissages à l'institut et en stage.

Concernant la formation clinique, le formateur référent de stage est en lien avec le maître de stage pour la partie organisationnelle et avec le tuteur pour la partie pédagogique.

Il est formateur référent d'unités d'enseignement, référent de certains terrains de stage, référent de suivi pédagogique individuel d'un groupe d'étudiants. Il peut être également référent d'une promotion qu'il accompagne pour la durée de la formation.

VII – REFERENCES PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE DE FORMATEURS

Les pratiques de l'équipe pédagogique s'appuient principalement sur le modèle socioconstructivisme, modèle pédagogique retenu par le référentiel de formation.

« On n'apprend pas tout seul » ¹

Apprendre, c'est mémoriser un cours, mais aussi en s'entraînant à faire, refaire...certains exercices, certains gestes techniques à l'institut, ou en stage.

Apprendre, c'est aussi effectuer des recherches, réaliser des travaux, individuels ou de groupes qui permettent de mieux s'approprier les savoirs.

Apprendre c'est également échanger, discuter, débattre d'un thème, d'expériences de terrain. Les échanges permettent les confrontations, le questionnement...et ainsi un enrichissement personnel et professionnel.

VIII – PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'approche pédagogique privilégie l'accompagnement des étudiants dans une démarche de professionnalisation, c'est à dire la capacité à prendre des décisions pour soi-même (être autonome) et pour les autres en fonction du contexte dans lequel il évolue (autonomie professionnelle).

Cet accompagnement permet à l'étudiant de progresser de manière individuelle dans la formation.

Pour favoriser l'acquisition de compétences à visée professionnelle, l'équipe de formateurs met en place :

- une **pédagogie active** qui permet le questionnement, la créativité de l'étudiant, la construction de son projet professionnel. « Pédagogie qui cherche avant tout à rendre l'élève actif et acteur de sa formation »².

Des méthodes interactives privilégient le questionnement, l'autoévaluation et la démarche réflexive.

- une **pédagogie par alternance** qui permet un accès aux différents savoirs. La présence alternée de l'étudiant sur le terrain de stage et à l'institut lui permet de construire progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoirs faire, d'attitudes et comportements.

¹ CRESAS (1987) On n'apprend pas tout seul ! Interactions sociales et construction des connaissances. Paris : ESF¹

² Perrenoud, Ph. (1987) de l'école active à l'école interactive : un nouveau mythe ?, in CRESAS, on n'apprend pas tout seul ! Interactions sociales et construction de connaissances, Paris, Ed.ESF, pp.139-148

IX – CONCEPTION DE L'ALTERNANCE

L'alternance est une pédagogie de l'expérience et du sens. Le choix de l'institut est de mettre en place une alternance interactive selon Philippe Meirieu c'est-à-dire une alternance qui implique réellement l'apprenant.

Les situations de formation (en stage ou à l'IFSI) contribuent à l'apprentissage et sont sources de savoirs. Afin de favoriser la transférabilité des savoirs, l'étudiant est accompagné, par le formateur ou le tuteur lors d'analyse de situation tant à l'IFSI que sur les lieux de stage. Les compétences se construisent à partir d'expériences vécues par les étudiants sur ces 2 lieux.

L'étudiant est au cœur du système de l'alternance. Elle lui permet :

- La confrontation à la réalité professionnelle
- L'acquisition des compétences
- L'adaptation rapide aux futurs lieux d'exercices

La mise en œuvre de ce processus nécessite donc la participation de 3 partenaires : l'étudiant, les professionnels des terrains de stage et les professionnels de l'institut de formation.

Le portfolio est un outil de liaison entre le stage et l'IFSI. Il participe à la lisibilité du parcours de formation et à l'identification des éléments de compétences acquis dans les stages précédents. C'est un guide pour les 3 partenaires.

L'alternance est organisée suivant une planification annuelle et sur trois ans, avec une période de stage obligatoire dans les secteurs suivants :

- Soins de courte durée,
- Soins de longue durée et/ou soins de suite et de réadaptation,
- Soins en santé mentale et en psychiatrie,
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie,
- Les stages de fin de formation seront négociés avec l'étudiant en fonction de sa progression dans l'acquisition de ses compétences et de l'avancée de son projet professionnel. Un ajustement individualisé de parcours est réalisé.

X – RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

X-1 Ressources humaines

X- 1.1 Le personnel de l'institut (cf. organigramme)

- Une directrice des instituts de formation
- Un cadre supérieur de santé, adjoint à la direction des instituts de formation et à la coordination pédagogique
- Dix-huit Formateurs dont un est référent des stages et trois à la formation aide-soignante
- Une documentaliste
- Quatre secrétaires intervenant sur les 2 formations.

La Directrice de l'Institut est responsable de la conception du projet de formation et de l'ingénierie pédagogique, de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique, du contrôle des études, du fonctionnement général, de la gestion administrative et financière de l'institut de formation, de la recherche en soins infirmiers conduite par l'équipe enseignante.

Le Cadre Supérieur de Santé coordonnateur pédagogique collabore avec la Directrice à la coordination pédagogique pour les formations infirmières et aides-soignantes. Il est garant de l'organisation des enseignements et met en œuvre les projets en lien avec le projet pédagogique. Il assure également, en partenariat avec un cadre de santé référent des stages et une secrétaire la coordination des stages.

Les formateurs sont titulaires du diplôme d'état infirmier en soins généraux et 16 d'entre eux du diplôme Cadre de santé ou d'un Master II en sciences de l'éducation. Afin d'assurer un développement personnel continu de leurs compétences en lien avec leurs pratiques pédagogiques, ils suivent régulièrement des formations.

En complément à leur formation initiale, ils peuvent être titulaires de diplômes d'université ou de master.

Ils participent à la conception du projet de formation et à l'ingénierie pédagogique. Ils sont responsables de sa mise en œuvre. Ils organisent et gèrent la formation, dispensent un enseignement théorique et clinique. Ils évaluent les capacités des étudiants, à la fois au niveau théorique et dans l'analyse de l'acquisition de compétences à partir de la synthèse des tuteurs. Ils les accompagnent dans leur projet professionnel.

La diversité de leurs compétences et de leurs expériences leur permet d'être complémentaire et de garantir la qualité de la formation.

Ils participent aux travaux et commissions de l'établissement de santé.

La documentaliste

Elle gère le CDI et accompagne, en collaboration avec les formateurs les étudiants dans leurs recherches documentaires. L'IFSI est inscrit dans le réseau national des documentalistes hospitalières (RNDH). Une convention lie l'institut et la médiathèque de la ville. Ce qui permet le prêt de livres entre les deux structures. D'autre part, les étudiants ont un accès gratuit à la médiathèque.

L'équipe administrative

Elle assure la gestion administrative des concours, des dossiers administratifs et financiers des étudiants. Elle a des relations fonctionnelles et administratives avec la Directrice des Instituts de formations, le Cadre Supérieur de Santé adjoint, le Cadre de Santé coordinateur pédagogique, les formateurs, les étudiants ainsi qu'avec les tutelles.

X-1.2 Les professionnels des établissements de santé

Les cadres de santé, les tuteurs, les professionnels de proximité accompagnent les étudiants. Ils les guident dans leur apprentissage clinique.

Ils participent au transfert de connaissances dans une pratique professionnelle. Ils accompagnent l'étudiant dans le développement de son savoir-faire. Ils procèdent au bilan intermédiaire et valident les compétences lors du bilan de fin de stage. A l'institut, ils participent à des enseignements, à l'évaluation d'unités d'enseignement, à la construction et mise en œuvre de TD, etc...

X-1.3 Les intervenants

L'institut de formation s'est assuré la collaboration d'intervenants externes, reconnus pour leur expertise : médecins, chirurgiens, pharmaciens, psychologues, directeurs des soins, cadres de santé, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, professeur de philosophie...qui dispensent un enseignement se rapportant à leur spécialité.

Des universitaires participent aux enseignements à distance avec le téléenseignement/la visioconférence.

ORGANIGRAMME IFSI – IFAS – IFA

Directrice des Soins
Coordinatrice des Instituts de Formations IFSI / IFAS / IFA
Mme Valérie MORISSE

Cadre supérieur de Santé - Adjointe à la direction
Coordinatrice Pédagogique - Référente handicap
Mme Sylvette POWOROZNIK

SECRETARIAT

Stages
Mme Séverine ALEXELINE

Finances
Mme Marie-Christine AUFORE

Accueil-Direction
Mme Stéphanie DEHAINAULT

Pédagogie
Mme Marina L'HOVITU

CDI

Documentaliste
Mme Nadine RIGAL

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Infirmier-formateur
M Jérôme COUTIER

Cadre de santé
Mme Anne DELAMARE
M Olivier DOUSSET

Référente stages
Mme Nadine RIGAL

FORMATION INFIRMIÈRE

Infirmières-formatrices
Mme Carole BOUDJEMAA
Mme Cécile TSCHAN
Mme Maud CALOT

Cadres de santé :
Mme Saia BARANSKI
Mme Sandra BOUDET
M Philippe BUVAT
Mme Sandrine CHASSAGNARD
Mme Sophie CHAUBRON
Mme Pascale KOMMER
Mme Marième MESSAGE
Mme Delphine MICHEAU
Mme Nadine RIGAL
Mme Céline VALET
Mme Isabelle VERHULST
Mme Cécile VILLIERAS

Référente stages :
Mme Nadine RIGAL

FORMATION AMBULANCIÈRE

Infirmier-formateur
M Jérôme COUTIER

Cadre de santé
Mme Anne DELAMARE
M Olivier DOUSSET

Référente stages
Mme Nadine RIGAL

X-2 Ressources matérielles

X-2.1 les locaux

L'institut est composé de locaux dédiés à :

- L'activité administrative
- L'activité formation
- L'activité documentation
- L'activité informatique
- La vie en groupe

L'accès au parking est réservé aux professionnels de l'établissement.

X-2.2 les matériels audio-visuel et informatique

Un équipement audiovisuel permet d'étayer les moyens pédagogiques mis en œuvre. Les salles sont munies d'appareils de vidéo projection et d'écrans, de téléviseurs et de mobiliers informatiques équipés. Des ordinateurs portables peuvent être mis à disposition des étudiants durant leur temps de présence à l'IFSI pour du travail individuel, des travaux dirigés individuels ou de groupe. Deux salles sont équipées pour le téléenseignement/la visioconférence.

Les cadres de santé formateurs disposent chacun d'un ordinateur de bureau et de logiciels adaptés à leurs activités pédagogiques.

X-2.3 Connexion internet

Un réseau Wifi couvre l'ensemble de la structure de formation. Il est plus spécifiquement destiné aux étudiants.

X-2.4 la plateforme pédagogique

Dans le cadre de la convention avec l'Université d'Auvergne, les étudiants bénéficient d'une plateforme pédagogique dédiée sur le portail de l'Université.

Elle permet les échanges d'informations administratives et pédagogiques, le dépôt de documents (supports de cours, exercices d'application des cours, etc...), la participation aux forums et aux teams.

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

I – AXES PARTICULIERS DE FORMATION

L'équipe pédagogique s'appuie sur différents concepts théoriques dans l'enseignement des soins infirmiers et a déterminé les axes de formation prépondérants suivants :

- Raisonnement clinique
- Analyse réflexive
- Analyses à partir de situations rapportées de stage
- Mise en situation simulée
- Mise en œuvre de TD en groupe restreint pour les unités d'enseignement cœur de métier
- Construction de projet et mise en œuvre sur le terrain pour la validation d'unités d'enseignement
- Mise en œuvre de la collaboration IDE/AS en TD

II – DEMARCHE DE PROFESSIONNALISATION

« C'est toute la vie professionnelle qui constitue au fait de se professionnaliser. Il n'y a pas de moment où on est professionnalisé. La professionnalisation n'est pas un état, c'est un processus inachevable qui évolue au fur et à mesure que la personne évolue dans son milieu professionnel » (Vial, 2005, page 36).

Ce processus débute, dès l'entrée en formation par la mise en œuvre des axes de formation retenus par l'équipe pédagogique. La construction et le développement des compétences se structurent de façon progressive au cours des trois années.

Chaque étudiant doit pouvoir progresser à son rythme. L'objectif est que la totalité des éléments de compétences soit acquise en fin de formation. Les compétences visées dans les unités d'intégration de chaque semestre sont des repères dans l'évaluation de la progression de l'étudiant tant pour lui-même que pour son référent de suivi pédagogique.

- semestre 1 : accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens (compétence 3)
- semestre 2 : évaluation d'une situation clinique (compétence 1)
- semestre 3 : communication et conduite de projet (compétences 2 et 6)
- semestre 4 : soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires (compétences 5 et 10)
- semestre 5 : mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins (compétences 4 et 9)
- semestre 6 : analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles (compétences 7 et 8)
- Cette progression se structure autour de 3 paliers d'apprentissage : « comprendre, agir et transférer ».
 - « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs nécessaires à l'analyse et à la compréhension des situations

- « Agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et intègre la capacité d'agir et d'évaluer son action
- « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Au cours de sa formation tant à l'institut qu'en stage, l'étudiant sera confronté à des situations professionnelles emblématiques de plus en plus complexes. Ces situations lui permettront de progresser afin d'acquérir un niveau de compétence requis pour un exercice professionnel infirmier débutant.

III – MOYENS PEDAGOGIQUES

III - 1 Formation théorique

La formation théorique comporte :

➤ Des cours magistraux (CM)

Ces cours sont assurés selon les UE par les formateurs, des universitaires enseignants chercheurs, des médecins et professionnels de santé pluridisciplinaires. Les étudiants n'ont pas d'obligation de présence toutefois, les formateurs se réservent la possibilité de rendre obligatoire la présence aux cours dont le contenu s'avère indispensable à la compréhension d'un processus (par exemple : la transfusion sanguine), ils seront identifiés « CMO », cours magistral obligatoire.

➤ Des travaux dirigés (TD)

Ils sont organisés en groupes restreints par les formateurs et/ou en collaboration avec les professionnels de santé.

Obligatoires, ils ont pour objectif de favoriser :

- l'intégration des connaissances de l'étudiant à partir de situations cliniques rapportées de stage ou construites par les formateurs
- la posture réflexive dans l'analyse de pratiques professionnelles vécues en stage ou lors de séquence de simulation.

Les outils informatiques sont mis à disposition pour certains TD.

➤ Des temps de travaux personnels guidés (TPG)

Ces temps sont dédiés à la méthodologie de recherche personnelle, à l'intégration de connaissances et d'apprentissage, au suivi pédagogique

➤ Des temps de travaux personnels autonomes (TPA)

Ces temps sont dédiés à la préparation des évaluations des unités d'enseignement du semestre. Au semestre 6, une partie des CM /TD ainsi que le TPG sont attribués à ces temps afin de permettre des travaux individuels ou de groupe.

III – 2 - Formation clinique

Les parcours de stage sont élaborés en tenant compte de la progression de l'étudiant, de l'acquisition des éléments de compétences professionnelles.

Des parcours spécifiques peuvent être établis en fonction des problématiques d'acquisition de compétences.

III – 3 - Suivi pédagogique

C'est un espace d'échanges constructif, dans une relation pédagogique étudiant(s) / formateur.

III -3. 1 - Objectifs de l'équipe pédagogique

Le suivi pédagogique vise à :

- Faciliter l'acquisition des savoirs, savoir-faire, savoir-être afin d'acquérir des compétences
- S'assurer des acquisitions en supervisant la progression
- Développer des valeurs pour la construction d'une identité professionnelle
- Permettre un développement personnel vers une construction du projet professionnel
- Amener l'étudiant à faire preuve d'autonomie et de responsabilité
- Permettre chaque semestre le bilan des acquisitions en stage

III -3. 2 - Principes

- L'étudiant :
 - Dispose d'un potentiel, est responsable et doit s'impliquer
 - Est capable d'évolution
 - Peut solliciter un suivi pour répondre à des attentes spécifiques en lien avec sa formation.
- Le formateur :
 - Instaure un climat de sécurité dans la relation pédagogique, ce qui va permettre d'établir une relation de confiance.
 - Est à l'écoute des attentes et des besoins de l'étudiant
 - Pose un diagnostic pédagogique, adapte et personnalise l'accompagnement lors de prise de décisions pédagogiques.
 - Aide à gérer l'alternance stages- IFSI
 - Aide à clarifier ses difficultés et à identifier ses ressources
 - Oriente l'étudiant vers des personnes ressources
 - Peut demander à rencontrer l'étudiant, s'il l'estime nécessaire
 - Propose à la CAC l'attribution des ECTS.

III – 3.2.1 - Déroulement suivi pédagogique à l'institut

Chaque formateur a la responsabilité du suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants sur les trois années de formation. Les entretiens sont programmés sur les temps TPG à chaque fin de semestre. Des entretiens complémentaires peuvent être planifiés à la demande du formateur ou de l'étudiant pour une problématique ou un conseil pédagogique ou professionnel.

Toute rencontre avec un formateur fait l'objet d'une synthèse écrite consignée dans le dossier informatisé et partagé.

Les entretiens individuels de fin de semestre avec le responsable du suivi pédagogique de l'étudiant permettent de :

- Mesurer la progression de l'étudiant dans la construction et l'acquisition de ses compétences professionnelles en stage.
- Identifier les éventuelles difficultés d'apprentissage de l'étudiant pendant le stage.
- Identifier les compétences non pratiquées, non acquises et à améliorer pour déterminer les mesures correctives et décliner ou réajuster le parcours de stage.
- Évaluer sa capacité d'analyse réflexive à partir des situations vécues en stage

III – 3.2.2 - Suivi pédagogique en stage

Chaque formateur est référent d'un secteur de stage et rencontre les étudiants avec le tuteur ou le maître de stage :

- À la demande du tuteur ou du maître de stage,
- À la demande de l'étudiant.

Ces rencontres permettent :

- De faire le point sur les acquisitions de l'étudiant en regard des objectifs qu'il a défini en début de stage,
- De faire le point sur les travaux à mener pendant le stage pour une exploitation à l'institut,
- De travailler sur des analyses de pratiques de soins dans une démarche réflexive
- D'analyser avec le tuteur les éventuelles difficultés d'apprentissage et de fixer de nouveaux objectifs,
- De réfléchir avec le maître de stage et le tuteur aux moyens pédagogiques à mettre en place en cas de difficultés ou de conflits.

IV – DISPOSITIF D'EVALUATION

IV-1 - Evaluation des compétences en stage

L'évaluation des compétences en stage est possible grâce au portfolio de l'étudiant. Outil personnel, qui permet de mesurer, de suivre la progression et d'évaluer les acquisitions de l'étudiant. Il doit être partagé avec le tuteur de stage et le formateur responsable du suivi pédagogique.

Un bilan intermédiaire d'évaluation des compétences en stage peut être réalisé parfois lors des rencontres avec le formateur référent de stage. Les éléments recueillis font l'objet d'une traçabilité dans le portfolio.

Chaque semestre, le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions des éléments de compétences et des activités de soins lors d'un entretien. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à proposer une modification du parcours de stage au vu des éléments contenus dans les évaluations des professionnels de terrain.

L'évaluation finale des compétences mises en œuvre s'effectue au cours du dernier stage du semestre 6.

IV-2 - Auto-évaluation

Evaluer la qualité des soins dans le but d'améliorer sa pratique est une des compétences (compétence 7) que doit acquérir et développer l'étudiant au cours de sa formation.

L'équipe pédagogique favorise l'auto-évaluation chez l'étudiant tout au long de la formation notamment par l'acquisition d'une posture réflexive qui permet à ce dernier de fixer les savoirs et de les rendre disponibles et mobilisables. L'étudiant exprime son « savoir d'expérience », il le partage et l'analyse, ce qui contribue à la construction de ses compétences.

IV-3 - Validation des unités d'enseignement

Les dates de validation des unités d'enseignement sont planifiées en début d'année scolaire.

Les évaluations sont élaborées par les formateurs référents des unités d'enseignement. Ces évaluations prennent des formes variées : orales, écrites, individuelles ou en groupes.

Les principes d'évaluation et les niveaux d'exigence attendus sont établis en équipe pédagogique.

Chaque évaluation est construite par le groupe de formateurs référent de l'unité d'enseignement selon les modalités définies dans le référentiel de formation, puis validée lors d'un comité de lecture organisé par la coordinatrice pédagogique. La correction des épreuves peut être réalisée par un ou plusieurs formateurs en regard de critères attendus.

A partir d'une situation professionnelle, la validation des unités d'intégration (UI) repose sur la mobilisation des savoirs acquis dans le ou les semestre(s) en lien avec les compétences visées de l'ou des unité(s) d'intégration concernée.

L'évaluation des unités d'intégration est en lien avec la ou les compétences visée(s) dans cette UI. Elle repose sur la mobilisation des savoirs acquis dans le ou les semestres.

Avant chaque évaluation d'unités d'enseignement ou intégration, les modalités et les critères d'évaluation sont présentées aux étudiants et mis sur l'espace ENT pour consultation.

Entre les 1^{ères} et 2^{èmes} sessions de validation, les étudiants qui n'ont pas validé certaines unités d'enseignement peuvent :

- consulter leur copie
- rencontrer les formateurs référents des unités d'enseignement

IV-4 - L'attribution des crédits européens (arrêté du 31 juillet 2009 modifié)

« Art.34 – les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits... Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable de suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant... »

La commission d'attribution des crédits permet au référent de suivi pédagogique de présenter à l'ensemble des formateurs présents l'analyse de la situation pédagogique de l'étudiant sur le

semestre : progression dans le niveau d'analyse, compétences acquises en stage, retour des appréciations de stage, difficultés et axes de progression identifiés par l'étudiant. Les référents de semestres, d'unités d'enseignement et de stages apportent les éléments complémentaires qu'ils jugent utiles à la compréhension de la situation.

30 crédits sont affectés à chaque semestre de formation.

180 crédits européens sont nécessaires pour obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier.

V – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION

L'évaluation de la mise en œuvre du projet pédagogique est effectuée chaque année lors des bilans institutionnels concernant la formation.

Chaque fin de semestre, le bilan relève les points forts et les axes d'amélioration de la formation telle que dispensée, notamment pour chaque UE/UI. Un compte rendu est rédigé par les formateurs référents de promotion.

Les axes d'amélioration déterminent les orientations à N+1.

Un bilan de fin de formation est également réalisé. Il porte sur l'analyse de la progression des enseignements sur 3 années, sur les parcours de stage, sur l'encadrement des tuteurs en stage, sur le suivi pédagogique et la vie à l'IFSI.

VI – PLANIFICATION D'ANNEE 2024-2025

[illegible]